

## La France se dote enfin d'une stratégie nationale pour le vélo !

Présenté ce vendredi 14 septembre à Angers par le Premier Ministre, le très attendu Plan national vélo traduit pour la première fois une ambition nationale pour faire du vélo un mode de déplacement à part entière et la volonté d'accélérer la réalisation du « système vélo » dans les territoires, à toutes les échelles et pour tous les publics. Le gouvernement engage notre pays dans une transition déjà à l'œuvre chez nos voisins européens dont l'efficacité est démontrée : le développement du vélo et de son écosystème peuvent accélérer la lutte contre le changement climatique, préserver la qualité de l'air et la santé et lutter contre la crise économique, les inégalités et la pauvreté.

*« Le lancement du Plan national vélo est une satisfaction car il est le résultat d'une mobilisation sans précédent de tous les acteurs du vélo et des mobilités et d'une concertation très riche dans le cadre des Assises de la mobilité à l'automne 2017 »* souligne **Pierre SERNE, président du Club des villes et territoires cyclables**. *« Un grand soulagement après une période d'arbitrages difficiles qui risquaient de le vider de toute ambition voire en menaçaient l'existence même. Elisabeth Borne, ministre des Transports, a réussi à convaincre l'exécutif des enjeux que porte le développement du vélo, enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Dans le cadre d'une collaboration constante avec le ministère des Transports sur ce chantier, le Club des villes et territoires cyclables a mesuré la difficulté de l'exercice et salue la détermination de la ministre. Oui, l'Etat doit s'engager aux côtés des collectivités locales et des associations. Oui, ce Plan national vélo est le premier plan digne de ce nom. Les plans précédents n'affichaient aucun objectif quantifié, aucun moyen et renvoyaient la mise en œuvre aux collectivités tout en poursuivant la baisse de leurs dotations. Aujourd'hui, le Gouvernement engage une politique*

*nationale en faveur du vélo et affecte des moyens budgétaires qui avaient disparus il y a 15 ans avec la suppression des crédits des plans de déplacements urbains. Il implique l'Etat dans le changement de comportement demandé à nos concitoyens avec l'apprentissage du vélo dès l'école. Il prend la mesure du fléau du vol. C'est un tournant majeur. Même si la dotation du fonds vélo est en retrait par rapport aux besoins des collectivités et aux préconisations du Conseil d'orientation des infrastructures, c'est un changement d'ère important pour le vélo.»*

Pour la première fois depuis 15 ans, l'Etat inscrit des financements en faveur du vélo et des modes actifs en face des objectifs qu'il a fixés. Si 9% de part modale du vélo en 2024 sont visés (et 12,5% dans la stratégie pour la mobilité propre), les collectivités locales ne pourront atteindre seules cet objectif rendu encore plus nécessaire par la pollution atmosphérique croissante et les sanctions européennes encourues par la France pour le non-respect de ses engagements.

Les collectivités assurent aujourd'hui l'essentiel de l'effort public en faveur du vélo et des modes actifs. La participation de l'Etat au financement des infrastructures cyclables doit permettre l'accélération des réalisations dans les territoires. Avec 350 millions d'euros sur 7 ans, soit 50 millions d'euros par an, on est en retrait du scénario 2 du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures et en retrait des besoins des collectivités pour accélérer la réalisation d'itinéraires cyclables et de stationnement vélo. Ces besoins sont estimés à 200 millions d'euros par an pour la résorption des coupures urbaines et le rétablissement des continuités piétonnes et cyclistes dans les territoires, la réalisation de réseaux express vélo et de liaisons inter-agglomérations, le rabattement à vélo vers des modes de transports collectifs, le stationnement vélo dans les équipements publics, les gares et dans le cadre des opérations de rénovation urbaine et la poursuite du schéma national véloroutes et voies vertes. On est encore loin des 3 euros par Français et par an qui, s'ajoutant aux 7,7 euros par habitant et par an que les collectivités consacrent en moyenne à la politique vélo, permettraient d'atteindre le seuil des 10 euros que recommande le Club des villes et territoires cyclables pour agir sur tous les

leviers d'une politique vélo.

- **Incidations économiques**

Le Club des villes et territoires cyclables se félicite de la volonté du gouvernement de créer un cadre incitatif reconnaissant pleinement l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux avec des mesures d'incitation fiscale. S'agissant de l'évolution de l'indemnité kilométrique vélo qu'il a contribué à inscrire dans la Loi pour la transition énergétique en 2016, le Club salue l'augmentation du plafond d'exonération fiscale qui passe, dans le nouveau dispositif de « forfait mobilité durable » de 200 à 400 euros et l'extension attendue du dispositif au secteur public mais regrette le maintien du caractère facultatif du versement par les employeurs du privé. Le soutien à l'achat d'un vélo ou d'un vélo-cargo à assistance électrique, par le biais des certificats d'économie d'énergie (CEE), est également une satisfaction pour le Club des villes et territoires cyclables qui n'a cessé de défendre le maintien d'un dispositif d'aide sur 3 ans après l'arrêt du bonus VAE alors que de nombreuses études ont montré l'effet levier de ce type d'aide sur le transfert modal de la voiture solo vers le VAE, notamment pour les trajets domicile-travail.

Le Club se réjouit également d'avoir été entendu sur l'éligibilité de la location de flottes de vélos que les entreprises mettent à la disposition de leurs salariés à la réduction d'impôt sur les sociétés jusqu'à présent réservée à l'achat de ladite flotte.

- **Sécurité des cyclistes et des piétons**

L'inscription dans le Plan vélo des nouvelles évolutions réglementaires attendues et notamment l'amélioration de la visibilité aux passages piétons et la généralisation des sas vélos et des double-sens cyclables montre que le gouvernement prend la mesure de la nécessité de faire évoluer notre mal nommé Code de la route pour une meilleure prise en compte des piétons et des

cyclistes et du chantier qui reste ouvert dans ce domaine. Et d'aller vers un Code de la rue et de la route.

Le Club des villes et territoires cyclables salue également l'inscription d'une mesure relative à la lutte contre le danger de la cohabitation des piétons et des cyclistes avec les véhicules à grand gabarit (risque de « l'angle mort ») avec la prescription pour les poids lourds d'équipements spécifiques de détection et d'avertissement de la présence d'usagers vulnérables à l'avant et sur le côté du véhicule pour réduire les risques d'accidents. Mesure qu'il porte sans relâche depuis 10 ans à laquelle il conviendra d'ajouter la sensibilisation des cyclistes à ce danger dans le continuum éducatif et celle des chauffeurs routiers dans le cadre de leur formation initiale et continue.

- **Sureté et lutte contre le vol**

Le Club des villes et territoires cyclables salue l'annonce d'un plan de lutte contre le vol de vélo qui constitue un des freins majeurs au développement de son usage. L'identification systématique des vélos mis sur le marché et la mise en œuvre d'un fichier national d'enregistrement sont de nature à doter notre pays de vrais outils pour lutter contre ce fléau.

---

## ***Le Club des villes et territoires cyclables***

Lancé par 10 villes en 1989, il rassemble aujourd'hui 174 collectivités représentant plus de 2200 communes et 42 membres associés (associations, organismes...). Depuis 2017, il a accueilli de nouveaux territoires comme les villes de La Grande-Motte (34), Meyzieu (69), Mouvaux (59), les agglomérations d'Aix-Marseille-Provence (13), de Saint-Lô (50), de Paris-Saclay (91), de Metz Métropole (54), le Syndicat de transports des secteurs 3 et 4 de Marne la Vallée(77), des autorités organisatrices des transports : Ile-de-France Mobilités (ex STIF) et la Région Occitanie.

Le Club travaille en lien avec les acteurs associatifs, industriels et économiques pour une vraie politique

vélo nationale. Il a lancé et anime le Club des élus nationaux pour le vélo depuis 2012 qui rassemble aujourd'hui une centaine de sénateurs et députés de toutes tendances politiques. Il a initié la Plateforme du vélo et des mobilités actives en 2015 qui rassemble les acteurs de l'écosystème vélo (industriels, société de services, chercheurs, bureaux d'études, start up...).

Il anime l'Observatoire du vélo et des mobilités actives :

- Le Club a mis en place l'Observatoire des mobilités actives en 2010 et réalise tous les trois ans une grande enquête triennale auprès de ses adhérents sur les politiques en faveur des cyclistes et des piétons.
  - Il anime avec l'ADEME l'Observatoire de l'indemnité kilométrique vélo (IKV) créé dès la mise en place de l'IKV en février 2016.
- 

[www.villes-cyclables.org](http://www.villes-cyclables.org)

**Pour toutes demandes d'interviews et reportages :**

**CONTACT PRESSE**

**Club des villes et territoires cyclables**

Martin Kolle - Tél : 06 89 70 17 51

E-mail : [martin.kolle@lobbycom.fr](mailto:martin.kolle@lobbycom.fr)